

<https://enseignants.se-unsa.org/Rachat-des-annees-d-etude-a-taux-reduit>



Rachat des années d'étude à taux réduit

- Ma carrière - Je prépare ma retraite -

Date de mise en ligne : lundi 12 novembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Il est possible de racheter à taux réduit 4 trimestres d'études supérieures sur les 12 trimestres possibles. Cet avantage est ouvert aux détenteurs de diplômes obtenus ces 10 dernières années.

L'abattement varie de 440 Euros à 1 380 Euros suivant la nature du rachat (durée d'assurance ou durée de services ou les deux).

La demande doit être déposée au plus tard le 31 décembre de la 10e année civile suivant l'année d'obtention du diplôme (diplôme obtenu en septembre 2007, limite de la demande 31 décembre 2018), auprès de la direction des ressources humaines de son administration.

Le paiement s'effectue soit au comptant, soit en échelonnant sur 1, 3 ou 5 ans quel que soit le nombre de trimestres rachetés.

Le SE-Unsa a toujours dénoncé le coût élevé du rachat des années d'études, qui augmente avec l'âge et l'indice détenu. Il considère que cette réduction forfaitaire peut être une opportunité intéressante.

Le SE-Unsa réserve à ses adhérents le calcul du coût du rachat d'années d'études pour une pension Fonction publique avec ou sans réduction forfaitaire.